

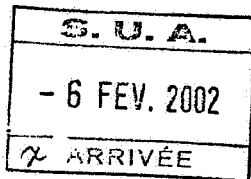
*A scanner. de archives
sans date. Fontaines le 29/01/02*

Martine Vienne
Corinne Grimaud
Alexandra Blanchet

Fontaines le 29 janvier 2002

Mairie de Fontaines
85200 Fontaines

A Madame Joigny
Directrice départementale
DDE de Vendée
19, rue de Montesquieu
85200 La Roche sur Yon



A831 3167C

Madame,

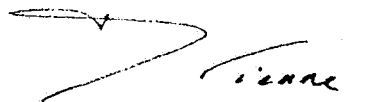
Des élus de Fontaines s'opposent au projet autoroutier A831 et rejoignent pour cela d'autres élus de Vendée et de la Charente et refusent avec eux le fuseau des 300m.

En effet, ce projet ne tient pas compte de toutes les conséquences possibles en termes de pollutions, de risques, de nuisances sonores et environnementales (impact sur le système hydraulique). Les modifications apportées par la réalisation d'une autoroute aux écosystèmes sont nombreuses et se manifestent parfois qu'avec retard.

Nous savons que les infrastructures autoroutières ne sont pas toujours porteuses de croissance économique et, il peut même se produire, dans certains cas, un effet de désertification par pompage (fontenay le comte vers la rochelle). La A831 risque de détruire les atouts du développement économique des régions traversées (valeurs récréatives du marais poitevin).

La A831 ne se justifie pas dans la mesure où l'Autoroute des Estuaires est terminée; elle sera donc en concurrence directe avec l'axe existant (A83). Une amélioration des routes ainsi qu'un contournement de marais serait plus profitable à la population locale et au tourisme qu'une autoroute dans ce milieu qui ne peut en accueillir plus.

Veuillez recevoir, Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.


Vienne.